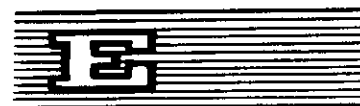




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

16567



Distr.
LIMITEE
E/CN.14/AMA/109
7 août 1979
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES

Sixième réunion ordinaire
Dakar (Sénégal), 27-31 août 1979

**RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES SUR
LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DEPUIS LA CINQUIEME REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

1. Les fins pour lesquelles l'Association a été fondée, les activités et les fonctions dont elle s'acquitte sont exposées dans les articles 2 et 3 respectivement des statuts de l'Association.

Programme de travail

2. Le programme de travail de l'Association pour les années 1977-1979, adopté par le Conseil des gouverneurs à sa cinquième réunion ordinaire organisée à Lusaka (Zambie) en 1977, a été établi conformément aux principes directeurs énoncés pour les activités de l'Association, à savoir : recherches, formation et séminaires, assistance technique et services consultatifs et études sur les problèmes monétaires du moment exécutées en vue de la définition d'une position africaine commune à ce sujet. Le rapport E/CN.14/AMA/114 sur l'exécution du programme de travail vous est présenté pour examen au titre du point 8 a) de l'ordre du jour. Les travaux dont le secrétariat, les comités sous-régionaux et les banques membres se sont acquittés dans le domaine des recherches en vue de la rédaction des études inscrites au programme de travail sont présentés dans ce rapport ci-dessus. C'est le Centre africain d'études monétaires qui est chargé cette fois-ci d'établir le programme de travail des années 1979-81. Le Président du Conseil d'administration du Centre vous présentera donc le programme de travail proposé pour la période considérée.

Formation et séminaires

3. Le quatrième et le cinquième séminaire de l'Association ont eu lieu à Lusaka du 29 janvier au 7 février 1979 et à Freetown du 25 au 29 juin 1979 respectivement. Les rapports de ces deux séminaires (E/CN.14/AMA/106 et E/CN.14/AMA/107), qui ont été rédigés par le secrétariat, seront présentés à la réunion. La promptitude avec laquelle le secrétariat a répondu à la demande sollicitant son concours pour les services de secrétariat des séminaires a témoigné de son empressement à s'élever à la hauteur des circonstances.

Le thème du premier de ces séminaires a été "l'inflation dans les pays africains" et celui du deuxième "le rôle des banques commerciales dans les accords de compensation et de paiements".

Comité sous-régionaux

4. Le paragraphe 2 de l'article 6 des statuts de l'Association dispose que les comités sous-régionaux se réunissent une fois par an minimum. Le paragraphe 4 du même article spécifie que les rapports de ces réunions doivent être présentés à la réunion suivante du Conseil des gouverneurs. Conformément à ces dispositions, vous êtes saisis aujourd'hui d'un certain nombre de ces rapports. Le comité sous-régional de l'Afrique du centre a eu sa huitième réunion à Kinshasa (Zaïre) du 23 au 25 janvier 1979 (E/CN.14/AMA/EA/8A). Le Comité sous-régional de l'Afrique du centre a eu sa neuvième réunion à Kinshasa (Zaïre) du 30 au 31 juillet 1979 (E/CN.14/AMA/CA/9). Le Comité sous-régional de l'Afrique de l'Est a eu sa neuvième réunion à Antananarivo (Madagascar) le 21 août 1978 (E/CN.14/AMA/EA/9) et sa deuxième réunion à Mbabane (Swaziland) du 18 au 20 juillet 1979 (E/CN.14/AMA/EA/10). Le Comité sous-régional de l'Afrique de l'Ouest a eu sa huitième réunion à Bamako (Mali) du 15 au 16 mai 1979 (E/CN.14/AMA/WA/8) et sa neuvième réunion à Abidjan (Côte-d'Ivoire) le 8 mai 1979 (E/CN.14/AMA/WA/9). Enfin le Comité sous-régional de l'Afrique du Nord a eu sa quatrième réunion à Khartoum (Soudan) du 14 au 15 avril 1979 (E/CN.14/AMA/NA/4).

Le Centre africain d'études monétaires

Le Centre africain d'études monétaires a ouvert ses portes en janvier 1978, à la suite de la nomination et de l'entrée en fonction du Directeur général. Son adjoint et un certain nombre de fonctionnaires (administrateurs et auxiliaires) ont été également recrutés. D'autre part, un accord a été conclu avec la CEA, aux termes duquel les fonctions de secrétariat de l'ARCA seraient prises en charge par le Centre immédiatement après la sixième réunion ordinaire. Comme dans le cas de l'organisation régionale correspondante de l'Amérique latine (CEPAL), la CEA a été acceptée en qualité de membre coopérant du Conseil d'administration du Centre, en sorte qu'elle peut continuer à participer aux activités de l'Association. Enfin, le Président du Conseil d'administration du Centre doit présenter un rapport à la réunion sur la situation du Fonds commun de l'ARCA, sur la situation financière depuis la cinquième réunion ordinaire, le budget proposé pour la prochaine période biennale et sur tous les faits nouveaux importants survenus depuis la dernière réunion de l'Association à Lusaka.

Questions diverses

Abstraction faite du programme de travail des années 1977-1979, le Conseil des gouverneurs, à sa cinquième réunion ordinaire, a pris des décisions sur un certain nombre d'autres activités supplémentaires à la charge du secrétariat. Une de ces activités est la création de liaisons entre les banques commerciales

au niveau des sous-régions et sur le plan régional. A cet égard, le secrétariat est entré en contact avec les comités sous-régionaux de l'ABCA au sujet de la nécessité de travailler à la création d'associations de banques commerciales, sur le modèle de celle qui existe actuellement en Afrique de l'Ouest. Le secrétariat espère donc recevoir promptement des réponses favorables à ce sujet.

Une autre activité concerne la création d'organismes d'assurance et de réassurance à l'échelon des pays, quand il n'y en a pas encore, et aussi au niveau des sous-régions, ces organismes étant alors appelés à se lancer dans des opérations d'assurance et de réassurance de grande envergure. A cet égard, le secrétariat a déjà fait des démarches auprès de la Société africaine de réassurance dans le sens d'une coopération mutuelle. On espère qu'une réaction favorable sera connue en temps opportun.

D'autre part, la CEA a déjà pris des mesures pour obtenir les services d'experts nécessaires avant la fin de l'année en cours en vue de la création d'institutions de financement du crédit à l'exportation et d'assurance du crédit à l'exportation en Afrique, aux niveaux appropriés.

Au sujet des "coopératives" de banques centrales, je suis heureux de vous faire savoir que la BEAC a rédigé une étude, qui sera présentée au Conseil pour examen. La BCEAO, de son côté, a également rédigé une étude analogue qui indique l'expérience qu'elle a pu acquérir dans ce domaine important, le Conseil sera également saisi de cette étude.

La préparation d'un annuaire de l'Association progresse dans d'excellentes conditions. Quelques banques seulement n'ont pas encore communiqué les renseignements demandés. Dès que ces renseignements seront reçus, on entreprendra immédiatement de préparer la publication de l'annuaire.

Adhésions

Au cours de la période considérée, la Banque centrale de Guinée-Bissau a été admise en qualité de membre du Comité sous-régional de l'Afrique de l'Ouest de l'Association. L'Association des banques centrales africaines compte donc maintenant 31 membres. On espère qu'après cette banque, la Banque centrale de la Guinée-équatoriale et la Banque centrale de Sao-Tomé et Principe ne tarderont pas à s'inscrire à l'Association.